



Réf. : C.L.3.2024

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de se référer au paragraphe 10 de la décision WHA69(8) (2016)¹ et au document EB154/34 Add.1² et souhaite informer les États Membres que le poste de Sous-Directeur général à la Division Résistance aux antimicrobiens au Siège de l'OMS, à Genève (Suisse), sera bientôt vacant pour une durée de deux ans. Les sous-directrices et sous-directeurs généraux assument, dans le domaine qui les concerne, un rôle crucial à l'appui de la mission et des objectifs de l'OMS.

Le Sous-Directeur général ou la Sous-Directrice générale pour la résistance aux antimicrobiens occupe un poste central destiné en premier lieu à assurer le leadership stratégique des efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens (RAM). Il s'agit notamment de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des lignes directrices exhaustives, de favoriser la collaboration avec les États Membres et les organisations internationales, et de superviser les initiatives de recherche et de surveillance visant à comprendre les enjeux complexes de la résistance aux antimicrobiens et à y faire face.

Il incombe au ou à la titulaire d'établir et de maintenir des partenariats concrets, de plaider en faveur de la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens et de mobiliser des ressources à l'appui des programmes de renforcement des capacités des États Membres. Cette fonction consiste en outre à gérer les crises, à assurer l'élaboration de plans d'urgence et à réagir rapidement face aux menaces émergentes et aux flambées épidémiques liées à la résistance aux antimicrobiens. La Sous-Directrice générale ou le Sous-Directeur général sera également chargé de suivre et d'évaluer l'impact des interventions, de maintenir le principe de responsabilité et de faire régulièrement rapport au Directeur général et aux autres parties prenantes.

Les qualifications requises pour ce poste comprennent une formation en médecine, en santé publique ou dans une discipline connexe. Il faut également avoir une vaste expérience en tant que dirigeant ou dirigeante, de préférence au sein d'organisations d'envergure mondiale dans le domaine de la santé. Une connaissance approfondie de la résistance aux antimicrobiens, des maladies infectieuses et de la santé publique est essentielle. La candidate ou le candidat retenu non seulement conduira la formulation de politiques fondées sur des données probantes, mais également dirigera une équipe pluridisciplinaire en encourageant une culture

¹ Décision WHA69(8) fondée sur les recommandations dont est convenue la réunion intergouvernementale à composition non limitée sur la réforme de la gouvernance (Genève, 8 et 9 mars 2016 et 28 et 29 avril 2016).

² Questions soulevées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS – Suivi du paragraphe 10 du dispositif de la décision WHA69(8) (2016).

d'apprentissage et de perfectionnement continus. Ce rôle met en exergue l'urgence et l'importance qu'il y a à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le monde et il requiert des personnes qualifiées pour apporter leur concours à cette mission essentielle dans le domaine de la santé mondiale.

Le Directeur général saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 27 janvier 2024